

TERMES ET CONDITIONS - Concours Johnnie Walker – Keep Walking Africa

1 Avis important

- a. Les présents termes et conditions contiennent certaines modalités qui (i) peuvent limiter le risque ou la responsabilité des promoteurs ou d'un tiers, (ii) peuvent créer un risque ou une responsabilité pour vous ; et/ou (iii) peuvent vous obliger à indemniser **Diageo PEM** ou un tiers ; et/ou (iv) peuvent constituer une reconnaissance d'un fait de votre part.
- b. Vous reconnaissez qu'en soumettant votre participation au concours, vous avez eu l'occasion de lire et de comprendre les présents termes et conditions avant de participer au concours et que vous les acceptez ;
- c. Rien dans les présents termes et conditions générales n'est destiné à, ou ne doit être compris comme restreignant, limitant ou évitant de manière illégale les droits ou obligations créés pour le participant ou le promoteur, en vertu de la **Loi 68 de 2008 sur la Protection des Consommateurs, ("la LPC")**, du Règlement Général sur la **Protection des Données** et de toute loi applicable sur la protection des données ;
- d. Ce concours promotionnel est organisé par **Diageo (Pty) Ltd (numéro d'enregistrement : 1964/003344/07) ("Diageo PEM") ("les promoteurs")** ;

Le Concours **Keep Walking Africa** se déroule du **24 avril au 15 mai 2023** en Congo Brazzaville

2. Vous ne pourrez participer au concours que si :

2.1 Vous êtes une personne physique âgée de plus de 21 ans. Il vous sera demandé de présenter une pièce d'identité valide afin de vérifier votre âge si vous gagnez ;

2.2 Avoir un passeport valide

2.3 Eligible pour voyager en République Démocratique du Congo.

2.4 Vous n'êtes pas un directeur, un membre, un partenaire, un employé, un agent ou un consultant de Diageo PEM ou des promoteurs participants, ou de tout fournisseur de services marketing dans le cadre du concours promotionnel ou de toute autre personne qui contrôle ou est contrôlée directement ou indirectement par le(s) promoteur(s) ou les fournisseurs de biens ou de services en rapport avec ce concours, ou le conjoint, le partenaire de vie, le parent, l'enfant, le frère, la sœur, le partenaire commercial ou l'associé d'une telle personne ;

2.5 Il n'est pas illégal de vous fournir le prix en vertu de toute législation ou réglementation publique et Diageo PEM se réserve le droit d'exiger la preuve qu'il ne sera pas illégal de vous fournir le prix ;

2.6 vous n'avez pas, au cours des 3 (trois) derniers mois à compter de la date de participation au concours, accepté et obtenu un prix dans le cadre d'un concours organisé par Diageo PEM.

3. Pour participer au concours, achetez au moins une bouteille de Johnnie Walker Black Label et entrez en utilisant le code QR qui apparaît sur l'étiquette de la bouteille ou visitez [KEEPWALKINGAFRICA.TRACE.TV](https://www.KEEPWALKINGAFRICA.TRACE.TV) et suivez les instructions.

- Achetez une bouteille de Johnnie Walker Black Label pour gagner un billet pour notre événement Keep Walking Africa en RDC
- Scannez le code QR ou suivez le lien sur le site Web qui vous mènera à la page du concours JW
- Entrez vos coordonnées avec votre bordereau de caisse - la date du bordereau de caisse doit être comprise entre le 24 avril et le 15 mai 2023
- Les dernières inscriptions seront acceptées jusqu'à 23h00 le 14 mai 2023
- Les gagnants seront contactés le 15 mai 2023

3.1 Le Prix comprend :

- Frais de visa pour entrer en RDC, vous êtes responsable de demander le visa
- Billets d'avion aller-retour en classe économique pour vous et un ami ou un membre de votre famille.
- Transferts pour vous et votre plus 1
- 2 nuits d'hébergement en chambre standard pour vous et votre plus 1 partage
- Repas pour vous et votre plus 1
- Tous les détails doivent être fournis avant le 18 mai

3.2 Tous les coûts ou dépenses encourus pour des articles qui ne sont pas spécifiquement inclus dans le prix sont à la charge du gagnant. Diageo PEM et ses associés, le cas échéant, ne seront pas responsables de toute autres dépenses que le gagnant pourrait encourir en raison de son acceptation du prix, qu'elles soient prévues ou non ;

3.2 Le prix n'est pas transférable et ne peut être reporté, modifié ou échangé contre de l'argent ou tout autre article. Diageo PEM se réserve le droit de remplacer le prix par un prix de valeur commerciale comparable.

4. Le gagnant peut être tenu de prendre part à une publicité et la participation au concours est subordonnée à votre acceptation de prendre part à cette publicité. Le gagnant n'aura droit à aucune rémunération pour sa participation à cette publicité. Tout matériel, y compris le matériel publicitaire, est la propriété exclusive de Diageo PEM.

4.1 Si vous gagnez le prix, vous vous engagez à faire rapidement tout ce qui est nécessaire pour permettre aux promoteurs de se conformer à leurs obligations en vertu de la LPC (**Loi sur la Protection des Consommateurs**).

4.2 Diageo PEM se réserve le droit de modifier, reporter, suspendre ou annuler le concours et tout prix (s'il n'a pas encore fait l'objet d'un tirage au sort), ou tout aspect de celui-ci, sans préavis, à tout moment, pour quelque raison que Diageo PEM jugerait raisonnablement nécessaire. Dans l'éventualité d'une telle résiliation, tous les participants acceptent de renoncer à tout droit qu'ils pourraient avoir au titre du concours promotionnel et reconnaissent qu'ils n'auront aucun recours contre les promoteurs, leurs agences de publicité, conseillers, fournisseurs et agents désignés.

4.3 En cas de litige, la décision de Diageo PEM est définitive et contraignante et aucune correspondance ne sera échangée.

4.4 Si le gagnant ne se conforme pas à l'un de ces règlements ou aux termes d'acceptation du prix, ou s'il refuse de signer la déclaration du gagnant de Diageo PEM ou le formulaire d'acceptation du prix du gagnant de Diageo PEM, cela sera interprété comme un rejet du prix et alors, sans préjudice de tout autre recours dont Diageo PEM et ses associés peuvent disposer, le gagnant sera automatiquement disqualifié et perdra le prix.

4.5 En participant à ce concours, vous acceptez et donnez à Diageo PEM le droit de vous envoyer du contenu promotionnel sous forme de concours et autres. Vous avez le droit de refuser de recevoir du contenu promotionnel en nous contactant aux coordonnées ci-dessous ou en utilisant le lien OPT out ou le numéro SMS le cas échéant.

4.6 Vous acceptez et donnez également à Diageo PEM le droit de transférer, le cas échéant, vos informations personnelles :

A l'un de ses tiers dans le but de traiter les informations conformément à la **Loi 4 de 2013 sur la Protection des Informations Personnelles (POPI)** ; et En dehors de l'Afrique, ce transfert devant être conforme aux dispositions de la loi POPI ;

Diageo PEM Adresse: Building 4, Maxwell Office Park, Magwa Crescent West, Waterfall City, Jukskei View, Midrand, 2090.

7. **Coordonnées – Armel Seri : <armel.seri@ag-partners.com>**